

Ecole Publique
46 rue de la République
01990
St Trivier / Moignans

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE
du 04 / 11 / 2025

MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE

Inspecteur de l'éducation nationale : CORDEIRO Julien

MEMBRES VOTANTS

NOM	Présent	Excusé
Directeur de l'école - Président : FRECON Fabien	X	
Maire : LANIER Marcel	X	
Conseiller municipal : STREMSDOERFER Claire	X	

ENSEIGNANTS DE L'ECOLE

PONS Sophie	X	
MOLLIARD Laetitia	X	
GAILLARD Léa	X	
BASSET Céline	X	
TRICOT Cindy		X
ROIROIN Cécile	X	

Un des maîtres du RASED :

D.D.E.N : Nathalie Bisignano		X
-------------------------------------	--	---

REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

GIVRE laure	X	
BERODIER Christelle	X	
LE MOING Gaëlle	X	
DELATTRE Nadège	X	
COMPAGNON Aurianne	X	
LOONIS Julie	X	
ORCIERE Christelle	X	
BRUN Marion	X	
THEURIAU Aurélie	X	
GERVAIS Anne-Laure	X	
BACHELERIE Charlène		X

VOIX CONSULTATIVE

RASED :		
Médecin scolaire :		
Infirmier(e) scolaire :		
Assistante sociale :		
ATSEM : Brigitte FREESE / Angélique MAITRE / Dominique	X	
Représentant périscolaire :		
AESH :		

Procès-verbal établi le 17/11/2025

Le président, directeur de l'école

Nom : FRECON Fabien

Signature

Le secrétaire, (enseignante)

Nom : ROIROIN Cécile

Date : 04/11/2025

Heure de début : 18h30

1. Installation du Conseil d'Ecole
2. Bilan de la rentrée scolaire 2025
3. Parcours de l'élève
4. Règlement intérieur de l'école
5. Projets et actions pédagogiques
6. Sécurité et hygiène
7. Nouvelle école

Sujet 1 : Points d'information et installation du Conseil d'Ecole

En ouverture de la réunion, le directeur rappelle la composition et les compétences du conseil d'école.

Membres avec voix délibérative :

- Le directeur de l'école, il en est le Président ;
- Deux élus : le Maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;
- Les enseignants de l'école et les maîtres remplaçants exerçant au moment de la tenue du conseil ;
- Un des membres du RASED intervenant dans l'école ;

Les représentants des parents d'élèves élus en nombre égal au nombre de classes de l'école. Les parents d'élèves élus au conseil d'école sont membres à part entière : ils ont **voix délibérative**. Ils peuvent par ailleurs assurer un rôle de médiation, à la demande de tout parent d'élève, auprès des autres membres de la communauté éducative.

- Le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale (DDEN)

Assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'école pour les affaires les intéressant (à la demande du directeur) :

- Infirmières scolaires, assistants de service social ;
- Agents spécialisés des écoles maternelles ;
- AESH, AVS, EVS ou toute autre personne participant à des intégrations d'enfants handicapés ;
- Représentants d'activités périscolaires ;
- Toute autre personne invitée à participer aux travaux du conseil sur demande du Président après avis du conseil ;

Compétences du Conseil d'Ecole :

Le conseil d'école peut être amené à **se prononcer sur les principales questions de vie scolaire et donner son avis sur les actions pédagogiques et éducatives** qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement.

Le conseil d'école donne son accord sur le **programme d'actions établi par le conseil école-collège**.

Le conseil d'école donne un avis sur les actions menées contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de **harcèlement**.

Instance principale de concertation de l'école

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1° Vote le règlement intérieur de l'école ;

2° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire;

« Le conseil d'école intéressé ou la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale intéressé peut transmettre un projet d'organisation de la semaine scolaire au directeur académique des services de l'éducation nationale, après avis de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré ».

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur:

a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;

b) L'utilisation des moyens alloués à l'école;

c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;

d) Les activités périscolaires;

e) La restauration scolaire;

f) L'hygiène scolaire;

g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement

h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

4° Statue sur les propositions des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école;

6° Donne son accord:

a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article L. 216-1;

b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article.

7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture.

Elections :

Les élections se sont tenues le vendredi 10 octobre 2025, le taux de participation est de 26%

Ont été élues :

BERODIER Christelle	Titulaire
BRUN Marion	Titulaire
COMPAGNON Aurianne	Titulaire
DELATTRE Nadège	Titulaire
GERVAIS Anne-Laure	Titulaire
GIVRE Laure	Titulaire
LEMOING Gaëlle	Suppléante
LOONIS Julie	Suppléante
ORCIERE Christelle	Suppléante
THEURIAU Aurélie	Suppléante
BACHELERIE Charlène	Suppléante

L'adresse mail pour communiquer avec les RPE est parentdeleguestsm@gmail.com.

Pour préparer ces élections, les familles ont été destinataires de 3 notes aux familles et des documents Education Nationale. Le vote par Internet existe mais représente un coût à la charge de la commune (entre 300 et 500€). Celui-ci parait disproportionné aux membres du conseil d'école.

Sujet 2 : Bilan de la rentrée scolaire 2025

1. Effectifs et répartitions

	3 ans	4 ans	5 ans	Total	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
	17	30	25	72	17	19	21	16	12	157

Une moyenne de 26.2 élèves par classe. Les prévisions pour l'année prochaine donne un effectif stable à ce jour. Adultes de l'école :

- 7 enseignants, 3 ATSEM, 1 AESH, 1 enseignante remplaçante rattachée à l'école mais à disposition des autres écoles du département si besoin.
- RASED
- 1 intervenant Musique et la bibliothécaire.
- Organisation : rappel des horaires d'enseignement (8h30-11h30 / 13h30-16h30). Ce sont les horaires de fin de classe, le temps que les élèves s'habillent et sortent, les horaires d'ouverture du portail peuvent différer de 5 à 10 min.
- **Répartition par classe**

ENSEIGNANTS NOM (en MAJUSCULES SVP)	NOMBRE D'ELEVES PAR CLASSE						TOTAUX		
	CYCLE 1			CYCLE 2			CYCLE 3		TOTAL
	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
PONS Sophie	17	10							27
MOLLIARS Laëtitia / FAVAREL Charlotte		20	6						26
TRICOT Cindy			19			6			25
BASSET Céline				17	8				25
GAILLARD Léa					11	15			26
FRECON Fabien / FAURE Gwendoline							16	12	28

- Vacances scolaires :

Vacances d'automne	Fin des cours : vendredi 17 oct. 2025 Jour de reprise : lundi 3 nov. 2025
vacances de Noël	Fin des cours : vendredi 19 déc. 2025 Jour de reprise : lundi 5 janv. 2026
Vacances d'hiver	Fin des cours : vendredi 6 fév. 2026 Jour de reprise : lundi 23 fév. 2026
Vacances de printemps	Fin des cours : vendredi 3 avril 2026 Jour de reprise : lundi 20 avril 2026

pont de l'ascension 2026	vendredi 15 mai 2026
Vacances d'été	Fin des cours : vendredi 3 juillet 2026

Sujet 3 : aides proposées aux élèves en difficulté :

➤ La première aide proposée est un étayage et un accompagnement par l'enseignant dans la classe avec la mise en place de pratiques pédagogiques diversifiées (tutorat, APC, RAN). Si les difficultés persistent malgré l'étayage mis en place dans la classe, un PPRE peut être rédigé après réunion du conseil des maîtres. Cela concerne les élèves en difficulté moyenne qui risquent de compromettre les apprentissages de fin de cycle. Les dispositifs possibles sont les suivants :

Le PAI (projet d'accueil individualisé). Il est mis en place pour la distribution de médicaments à l'école ou pour une prise en charge ciblée en cas d'urgence. Il est complété par le médecin généraliste de la famille et visé par l'infirmière scolaire.

Le PPRE (projet personnalisé de réussite éducative) : il souligne les difficultés et les réussites d'un élève ; une aide est proposée sur un temps court (2 à 3 mois).

Le PAP (plan d'accompagnement personnalisé) : il est mis en place sur une durée plus longue, parfois toute la scolarité, pour des enfants dont les troubles d'apprentissage sont reconnus par un médecin. Des aménagements sont mis en place au cours des apprentissages pour aider l'enfant.

Une demande d'aide est aussi possible au RASED. Demande financière à la mairie de la part du RASED ?

➤ Fonctions du RASED et élèves pris en charge par le RASED

LE RASED est composé des personnes suivantes :

- une psychologue de l'Education Nationale.
- une enseignante spécialisée (interventions rapides « coup de pouce » ou plus longues si les difficultés sont plus importantes)

Les intervenants du Réseau sont chargés d'observer et de réduire les difficultés que certains élèves éprouvent dans les acquisitions, la maîtrise des apprentissages fondamentaux et la vie scolaire. Ils mènent des actions de prévention et de remédiations. Ces interventions se font en collaboration nécessaire avec les enseignants et les familles. La psychologue de l'Education Nationale peut rencontrer les familles et les élèves à la demande des enseignants ou des parents et les membres du RASED peuvent être présents aux équipes éducatives.

L'enseignant chargé de l'aide pédagogique aide l'élève à dépasser les difficultés qu'il rencontre dans les apprentissages, à maîtriser ses outils et méthodes de travail et à prendre conscience de ses progrès en suscitant l'expérience de la réussite. La famille est avertie de son intervention mais son consentement n'est pas nécessaire.

La psychologue apporte sa contribution dans le réseau pour l'analyse de la difficulté et l'élaboration des propositions d'aide ou d'orientation. Elle pratique, après rencontre avec les parents, des examens cliniques et psychométriques. Elle assure le suivi psychologique par des entretiens avec les enfants, les parents et les enseignants. Elle veille à l'harmonisation des projets concernant l'enfant en collaboration avec les différents spécialistes, dans l'école et à l'extérieur. Elle intervient aussi lorsqu'un GAVA-SCO est rédigé pour un dossier à la MDPH. La famille donne son consentement à son intervention.

Les demandes d'aide peuvent être adressées au RASED tout au long de l'année. Celui-ci décide après étude de l'aide qui pourra être apportée.

Lors de l'année scolaire 2024/2025, l'enseignante spécialisée a suivi 15 élèves et effectué 36 déplacements sur l'école. La psychologue scolaire a fait 88 interventions pour 44 élèves suivis. Afin de pouvoir fonctionner correctement, le RASED a besoin d'un budget de fonctionnement qui est normalement alloué par les communes où il intervient. Il est de 30€ par classe et par commune (soit une demande de 180€ pour l'école de St Trivier sur Moignans). Ce budget sert pour l'achat de matériel pédagogique, pour le renouvellement des ordinateurs et l'achat de matériel pour les tests psychométriques. La demande est faite à M. le Maire.

Réponse de M. le Maire : La mission d'éducation est une mission d'État, il domage que ce ne soit pas pris en charge par l'État et que cela rejaillisse sur la commune.

Il est demandé aux membres du RASED de faire une demande avec les documents appropriés (SERFA) afin qu'elle soit traitée en commission.

➤ Les enseignants peuvent aussi proposer aux élèves de participer aux Activités Pédagogiques Complémentaires (APC). Elles offrent un large champ d'actions pédagogiques et permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre. Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école. Cet accompagnement ne se fait que sur acceptation formelle des familles.

Les jours et les horaires proposés aux élèves sont différents suivant les enseignants qui les organisent.

➤ Les stages de réussite pour les élèves du CP au CM2

Les élèves qui en ont besoin peuvent suivre des stages gratuits de remise à niveau pendant la période des vacances scolaires. Ces stages durent quatre jours, à raison de trois heures d'enseignement quotidien. Ils permettent une remise à niveau dans les matières fondamentales : français et mathématiques. Ils ont lieu dans l'école par groupes de cinq ou six élèves constitués par les enseignants. Les enseignants volontaires animent ces stages et en définissent le contenu en fonction des besoins de chaque élève. A la fin du stage, l'évaluation des progrès de chaque élève est transmise à l'enseignant de la classe.

➤ **Évaluations Nationales** : Les évaluations nationales ont eu lieu en octobre pour tous les élèves en élémentaire. Les élèves de CP auront encore une deuxième session en janvier. Les résultats sont communiqués aux familles. Un bilan sera fait très prochainement et exposé au prochain conseil d'école.

Sujet 5 soumis à avis : Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école est issu du règlement départemental et est modifié en fonction des spécificités de l'école. Le règlement est voté à l'unanimité. La charte de la laïcité et la charte Internet sont aussi présentées.

M FRECON rappelle la procédure à suivre lors d'une absence d'un élève, ainsi que l'importance de regarder très régulièrement le cahier de liaison.

Sujet 6 : projets et vie de classe

Les enseignants remercient les parents d'élèves qui participent aux manifestations et aux activités des classes, le sou pour son implication et la mairie pour son soutien.

L'équipe pédagogique liste les différents projets qui se déroulent ou se sont déroulés au sein de l'établissement :

- Présentation **EVAR** (Éducation à la vie affective et relationnelle) : rappels et information sur le programme EVAR. Il est mis en œuvre et adaptée à l'âge des élèves. Il vise à développer l'estime de soi, le respect du corps, la compréhension des émotions et des relations interpersonnelles dans le respect des valeurs de la république, de la laïcité et de l'égalité fille garçon.

- Un intervenant musique intervient au sein de l'école pour toutes les classes. Cette année Gilles a pour ambition de construire avec les élèves et les enseignants un projet musical autour des contes.

- Les élèves ont accès à la bibliothèque municipale suivant un calendrier précis afin de prendre des livres et d'avoir une activité de lecture offerte mise en place par Annie PRELONGE.
- Au mois de juin, les élèves de maternelle iront visiter une ferme pédagogique.
- Un projet est en construction avec Jean-Luc BERBEZIER qui va continuer son périple à travers l'Europe. Nous pourrions le suivre et communiquer avec des élèves des écoles qu'il va visiter pendant son voyage.
- Un projet sportif autour de l'escrime est en gestation : la maître d'arme de l'école d'escrime de Fareins pourrait se déplacer au sein de l'école et toutes les classes élémentaires pourraient bénéficier de son enseignement.
- Les activités avec l'HEPAD et la résidence sénior MELODIE vont reprendre avec les élèves des cycles 1 et 2.
- La piscine va reprendre pour les élèves de CP-CE1 et CE2 à partir du 9 décembre.
- La liaison CM2-6^{ème} devrait être mise en place avec le professeur d'allemand du collège. Un conseil école-collège va bientôt avoir lieu.

Sujet 7 : travaux de l'école maternelle.

La parole est à la mairie : la fin de chantier est prévue pour le 24 novembre. Le budget est globalement respecté. L'entrée des élèves dans les locaux pourrait se faire après les vacances de février. L'inauguration est prévue en même temps que les vœux du maire.

La construction de l'école maternelle n'est que la première étape du projet global : il reste la rénovation de la cantine et celle du périscolaire.

Concernant le parking, les jardins vont être supprimés pour agrandir le nombre de places et faciliter la circulation. Un terrain de boules pourrait être construit afin d'éviter la gêne occasionnée pour la circulation des parents à la sortie de l'école.

Concernant les jeux dans la cour de récréation, la commission de sécurité les a validés.

L'ancienne école maternelle va être vendue à un promoteur pour la réhabiliter en logements (5 sont prévus).

Question des parents : Est-ce que la revégétalisation de la cour de l'école élémentaire est prévue ?

Réponse : pas en ôtant le goudron car cela entraînerait de nouveau des fouilles par la DRAC. La mise en place de bacs pourrait être envisagée.

Heure de fin : 20h30